

Ministère de la Sécurité publique Personne-ressource : Mike Comeau, (506) 453-7142	Licence d'entrepreneur en installation de gaz <i>Loi sur les chaudières et appareils à pression</i> Règlement 84-176, paragraphe 37(2)
Droit actuel : 100 \$ Droit proposé : 400 \$ En vigueur : le 1 ^{er} avril 2011	Nouvelle prévision des recettes annuelles : 39 200 \$ Changement des recettes annuelles : 29 400 \$
Observations : Ce droit vise à récupérer les coûts associés à la délivrance des licences d'entrepreneur en installation de gaz, d'entrepreneur en tuyauteries de gaz, d'entrepreneur en service de gaz et d'entrepreneur en tuyauteries de gaz à usage médical. Ce droit concorde avec ceux associés aux autres permis d'entrepreneur.	